

A.J INVESTISSEMENTS

Société en liquidation

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros

Siège de la liquidation : 3, rue de l'Ardelière - 49070 Beaucouzé

811 832 542 RCS Nantes

(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DE CLOTURE DE LIQUIDATION DU 4 FEVRIER 2025**

L'an 2025,
Le 4 février,

Les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège de la liquidation, sur convocation faite par le liquidateur à chaque associé de la Société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jonahid Rguig, en sa qualité de liquidateur de la Société.

Sont présents :

- La société RJ INVEST, propriétaire de 500 parts sociales,
- Monsieur Anass Zmany, propriétaire de 500 parts sociales,

La feuille de présence permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent l'intégralité des parts sociales ayant le droit de vote.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- les comptes de liquidation,
- le rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du liquidateur sur les opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation,
- Examen et approbation du compte définitif de liquidation,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture définitive des opérations de liquidation,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente et commente les comptes de liquidation avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes de liquidation

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur amiable, **approuve** :

- les opérations de liquidation,
- le rapport du liquidateur,
- les comptes définitifs de liquidation, faisant ressortir un boni de liquidation de 495 770,64 euros, calculé ainsi qu'il suit :

Capitaux propres	495 770,64 €
Capital social libéré	1 000,00 €
Résultat de liquidation	494 770,64 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Quitus au liquidateur et décharge de son mandat

L'Assemblée Générale, constatant que les opérations de liquidation de la Société sont terminées, donne quitus entier et sans réserve au liquidateur et lui accorde décharge de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Constatation de la clôture définitive des opérations de liquidation

L'Assemblée Générale, en conséquence des résolutions qui précèdent, prononce la clôture de la liquidation de la Société dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au liquidateur à l'effet d'exécuter les décisions qui viennent d'être prises et d'accomplir toutes formalités de publicité légale.

L'Assemblée Générale donne également pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

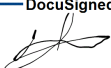
* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

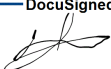
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le liquidateur et les associés présents.

Signé de manière électronique, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil.

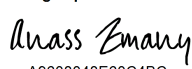
Monsieur **Jonahid Rguig**
Liquidateur

DocuSigned by:

E05571738BB2475...

RJ INVEST
Représentée par M. Jonahid Rguig

DocuSigned by:

E05571738BB2475...

Monsieur **Anass Zmany**

Signé par :

A9608048E60C4BC...